



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	36	Suffrages exprimés :	48
Absents :	19	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	12	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSIE Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée

M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-180

PETITE ENFANCE – Approbation de la convention relative à
l'intervention des intervenants au sein des EAJE dans le cadre de
l'éveil culturel

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code de l'action sociale et des familles ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire (communauté de communes) n°2014-50 en date du 27 février 2014 relative au Protocole d'accord concernant l'intervention de bénévoles dans les services d'accueil petite enfance ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025.*

La direction de la Petite Enfance, dans le cadre de l'éveil culturel des jeunes enfants, accueille régulièrement des intervenants extérieurs (bénévoles ou rémunérés).

Les structures d'accueil de la Petite Enfance disposent d'un projet pédagogique validé par les partenaires institutionnels tels que le Conseil Départemental ou la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

La venue d'intervenants extérieurs n'est encadrée par aucun support permettant de poser les attentes de la communauté d'agglomération envers ses intervenants.

Face à cette absence de document garantissant la cohérence et la lisibilité des interventions, une réflexion a été engagée, sous la coordination du service de l'éveil culturel. Cette démarche s'est construite autour d'un principe central : la prise en compte des besoins de l'enfant comme fondement de toute intervention.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le projet de convention relatif à la venue des intervenants extérieurs dans les structures de la Petite Enfance gérées par LMV Agglomération.

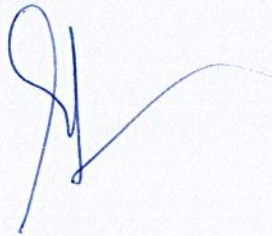
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le modèle de convention relative à l'intervention des intervenants au sein des EAJE dans le cadre de l'éveil culturel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions avec les partenaires concernés ainsi que tout document s’y rapportant.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



